République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du **16 février 2021 à 18h30** (Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt et un, le 16 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence: Monsieur Julien DELANNOY, Maire

<u>Présents</u>: M. Julien DELANNOY, Maire — Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, Mrs Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes et Mrs, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND, conseillers municipaux.

Absents excusés: Christine ANSEL, Eveline BOIN.

Absent: Angélique LOZINGUEZ

Procuration: Eveline BOIN à Julien DELANNOY.

<u>Convocation</u>: du 09 février 2021. <u>Secrétaire</u>: Philippe LEFRANC.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Philippe LEFRANC est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande Fonds de relance CCPL Accessibilité station mobilité.
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

A l'unanimité le conseil municipal l'accepte.

Demande DETR - traversée Assinghem

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/070 du 12 novembre 2020 validant la phase Avant-Projet Sommaire des travaux de la traversée du Hameau d'Assinghem par la RD192.

Afin de financer ces travaux, il informe qu'une demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) peut être effectuée au titre de l'année 2021.

Après étude de notre dossier, il s'avère que les travaux de signalisation, d'espaces verts et d'aménagements divers ne sont pas éligibles à la DETR. Il convient donc de les retirer de la ligne « travaux éligibles » :

| Dépenses en HT | | Recettes en HT | |
|-------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| Maîtrise d'œuvre | 9 600.00 € | DETR 20% | 45 920.00 € |
| Travaux éligibles | 220 000.00 € | Département | 97 300.00 € |
| Signalisation | 65 000.00 € | Total des subventions | 143 220.00 € |
| | | Fonds propres | 151 380.00 € |
| Total | 294 600.00 € | Total | 294 600.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR et à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Achat parcelle B 130

Monsieur le Maire rappelle la présentation de l'Avant Projet Sommaire du 12/11/2020 sur le projet de Sécurisation de la traversée du hameau d'Assinghem.

Dans ce cadre, après s'être entretenu avec le propriétaire de la parcelle B130, Monsieur le Maire informe que la commune a la possibilité d'acquérir à l'euro symbolique cette parcelle d'une superficie de 150 m².

Celle-ci longe la RD 192 et permettrait de mettre en sécurité les usagers des bus scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la cession pour l'euro symbolique de la parcelle B 130 appartenant à Monsieur et Madame Marcel HERVIEU et décide de réaliser un acte administratif pour cette acquisition.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Achat parcelles liaison douce

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2020/072 et 2020/073 du 12/11/2020 par lesquelles le Conseil municipal a autorisé l'achat de parcelles pour la réalisation de la liaison douce « Lumbres – Remilly ».

Il informe qu'aujourd'hui, la commune a la possibilité d'acquérir 3 autres parcelles :

- A 896 (d'une superficie de 197 m²)
- A 897 (d'une superficie de 525 m²)
- Et A 899 (d'une superficie de 140 m²)

Il donne lecture des offres de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à l'achat des parcelles A 896, A 897 et A 899. Il est également autorisé à déléguer cette démarche à tout tiers de son choix.

Demande FARDA - Acquisitions Foncières

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé l'achat des parcelles A 898 (délibération 072/2020), A 895, A 1013 et A 1014 (délibération 073/2020) au cours de la séance du 12 novembre 2020, et l'achat des parcelles A 896, A 897 et A 899 au cours de la présente séance.

Le Département peut participer au financement de ces travaux via la subvention FARDA – Equipement et Aménagement. Une subvention s'élevant à 25% du montant total pourrait ainsi être sollicitée par la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son accord pour la sollicitation de cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de demander au Département le bénéfice de la subvention FARDA – Equipement et Aménagement. Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer tout document se rapportant à cette sollicitation.

Rapports SIDEALF

Services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et du SPANC

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service - Exercice 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Avenant N°1 – Convention de Groupement de commandes - Marché de prestations de service pour la gestion de la fourrière intercommunale Zone du Brockus.

Les communes de Bonningues les Ardres, Coulomby, Escoeuilles, Esquerdes, Haut-Loquin, Lumbres, Rebergues, Remilly-Wirquin, Setques, Wavrans sur l'Aa, et Wisques ont signé une convention le 14 novembre 2019 une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour la gestion de la fourrière intercommunale située Zone du Brockus à Saint-Omer.

Ce groupement de commandes a pris effet le 1er avril 2020 pour une durée de 4 ans, avec possibilité de reconduction une fois pour une durée de 2 ans.

Trois nouvelles communes, Cléty, Acquin-Westbecourt et Quelmes, ont émis le souhait d'intégrer le groupement de commandes, à sa date anniversaire le 1er avril 2021.

Pour acter l'adhésion de ces 3 nouvelles communes, il convient d'établir un avenant à la convention initiale, étant précisé que cet avenant n'induit aucune modification du montant de la cotisation pour les communes déjà adhérentes.

Il est proposé au conseil municipal de :

- valider les termes de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes
- autoriser Madame ou Monsieur le Maire à signer cet avenant au nom de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'avenant 1 et autorise Mr le Maire à le signer.

Organisation ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) 2021

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que la commune organise chaque année durant la période estivale un ALSH d'une capacité d'accueil de 120 enfants.

Exceptionnellement en 2020, l'ALSH n'a pas pu avoir lieu pour cause de crise sanitaire. Il semble difficile de se projeter sur l'organisation de l'ALSH 2021. Néanmoins, Mr le Maire propose de le planifier selon les modalités habituelles.

Ainsi, 120 enfants pourraient de nouveau intégrer l'ALSH qui se déroulerait au sein de l'Ecole Les Orchidées.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de 2019. La Commission ALSH qui s'est réunie le 11 février 2021 propose de conserver les mêmes modalités.

Afin d'anticiper sur le recrutement d'un nouveau directeur dans les années à venir, Monsieur le Maire propose de recruter un directeur adjoint.

Dates et Horaires :

Ouverture de l'ALSH du vendredi 9 juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021 inclus. (soit 15 jours d'accueil)

- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- avec service de péri-centre pour un accueil progressif de 7h30 à 9h00 et un départ progressif de 17h00 à 18h00 au tarif de 0.50 € la session (délibération 2017/040).
- et avec service de cantine de 12h00 à 14h00 au tarif scolaire en vigueur (délibération 2017/063).

Personnel

Monsieur le Maire propose de recruter 1 directeur, 1 directeur adjoint/animateur et 11 animateurs. Le directeur sera rémunéré sur 17 jours (15 jours d'ouverture d'ALSH et 2 journées de préparation). Le directeur adjoint et les animateurs seront rémunérés sur 16 jours (15 jours d'ouverture d'ALSH et 1 journée de préparation).

| Directeur stagiaire ou diplômé BAFD | 72 €/j |
|--------------------------------------|------------|
| Directeur Adjoint BAFA ou équivalent | 63 €/j |
| Animateur BAFA ou équivalent | 55 €/j |
| Animateur stagiaire | 42 €/j |
| Animateur non diplômé | 37 €/j |
| Nuitée camping | 8€/nuitée. |

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place d'un ALSH 2021 selon les modalités proposées. Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son organisation.

Demande Fonds de relance CCPL - Station Mobilité.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du plan de relance, la CCPL peut subventionner certains travaux. C'est le cas pour les travaux d'accessibilité de la future station mobilité (devant la salle Josse Heumez).

Cette subvention représenterait jusque 50 % du coût du projet :

| Dépenses en HT | | Recettes en HT | |
|----------------|---------------|-----------------------|-------------|
| Station | 5 925.50 € | Fonds de relance CCPL | 7 107.75 € |
| Accessibilité | 8 290.00 € | Fonds propres | 7 107.75 € |
| Total | 14 215.50 € € | Total | 14 215.50 € |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son accord pour la sollicitation de cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de demander la subvention auprès de la CCPL. Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer tout document se rapportant à cette sollicitation.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose que, dans les semaines à venir, le service administratif va connaître un accroissement d'activités. Il propose d'embaucher temporairement un agent afin d'y palier. Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent Adjoint administratif territorial, grade de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie.

Il exercera à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures pour une période maximale de 10 mois allant du 01/03/2021 au 31/12/2021 inclus.

L'agent recruté sera rémunéré à l'indice brut 358 – Indice Majoré 333 du grade d'adjoint administratif territorial.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des courriers d'accord de subventions par le Département. Ainsi la commune se voit octroyer au titre du Farda 13 944 € pour les travaux d'aménagement de la rue B Chochoy et 2 756 € au titre du Farda pour la réfection des trottoirs dans la rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public, Enedis prendra en charge, sous forme d'un reversement de 3 150.00 €, le renouvellement de 14 armoires sur 16.

Dans le cadre du dossier 2008207-9, Monsieur le Maire informe avoir reçu une notification d'une ordonnance en référé du 03/12/2020. Il en donne lecture à l'assemblée.

Monsieur le Maire informe que les travaux du site de la minoterie sont terminés. La réception de chantier a été réalisée ce 03/02/2021.

Frédéric FICHAUX rappelle la nécessité de posséder une passerelle au niveau du barrage. Monsieur le Maire souligne que ce point sera vu avec le futur acquéreur.

Monsieur le Maire informe que par retour du service de la publicité foncière la commune est propriétaire de la parcelle E691 (abri bus Fourdebecques) depuis le 25/11/2020 et de la parcelle D112 (Bien sans maître VERVLY) en date du 20/11/2020.

Monsieur le Maire souhaiterait constituer un comité pilotage pour le projet de sécurisation de la traversée d'Assinghem. Celui serait composé d'élus et de riverains.

Monsieur le Maire informe que les travaux de la liaison douce sont en cours de réalisation par la CCPL sur la commune de Wavrans/Aa. Des photos des travaux en cours sont présentées à l'assemblée.

Depuis ce 08/02/2021, les travaux de restauration de l'Eglise se poursuivent : changement des vitraux et installation de grilles de protection.

Mr le Maire informe que le contrat avec la société Nath'Evenements relatif à l'arbre de noël 2020 est reporté au 17/12/2021 sans changement de tarif.

Il précise qu'aucun dédommagement financier n'a été demandé pour l'annulation de l'arbre de noël 2020.

Monsieur le Maire informe que le bailleur Habitat 62/59 de la Cité Renaissance procédera aux travaux de ravalement des façades et des garages en 2022 (pour un montant total de 28 322 €).

Monsieur le Maire informe qu'au regard de la circulation élevée de l'épidémie de Covid-19, la loi promulguée ce 15 février 2021 prolonge l'état d'urgence sanitaire en cours jusqu'au 1er juin 2021 au plus tard.

Monsieur le Maire informe que les élections législatives se dérouleront les 04 et 11 avril 2021. Il invite l'ensemble des membres du conseil à inscrire ces dates dans leur agenda.

Olivier CUVILLIEZ demande l'avancement du dossier sur le sinistre de la toiture de l'école des Orchidées. Monsieur le Maire informe que la société LysToiture procédera aux réparations pendant ces prochaines vacances scolaires. Un chèque de 240.00 € de dédommagement a été établi à la commune.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre d'une réserve au PV de réception de travaux avec la société Coexia, des travaux de thermocollage vont être réalisés au printemps dans la cour de l'école afin de pouvoir combler les trous occasionnés par l'entreprise.

Frédéric FICHAUX informe que de l'eau est présente entre le bassin de rétention et le pont de planches. Les agents techniques vont se rendre sur place.

Monsieur le Maire précise avoir été alerté par les riverains d'un manque d'écoulement du fossé du barrage. Henri LEGAY signale que la pente serait à revoir pour permettre un bon écoulement.

Monsieur le Maire informe que des réunions de terrain avec les agriculteurs sont organisées les mardi 22 et jeudi 24 février afin d'organiser la réalisation de saignées en bordure de chaussée et de chemin.

Monsieur le Maire informe que la phase 2 du projet de rénovation de l'éclairage public va démarrer ces prochains jours. La phase 3 est programmée pour le second semestre.

Olivier CUVILLIEZ demande que les illuminations de Noël soient retirées. Monsieur le Maire informe que l'entreprise SEV'ENERGIES y procédera dès son arrivée. Le poteau cassé sur le parking de l'école des Orchidées sera également changé.

Frédéric FICHAUX souhaite qu'un rappel sur les feux de jardin soit réalisé.

Philippe LEFRANC souhaite connaître l'avancement du « projet City Stade » du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes).

Monsieur le Maire informe que le travail du CMJ sur ce sujet est terminé et qu'il souhaite temporiser son avancement afin de prioriser les actions en cours sur la traversée d'Assinghem.

Il précise que le point le plus sensible à étudier est le revêtement (parcelle située en zone PPRI Rouge).

Séverine FOUACHE souhaiterait pouvoir réunir des propositions au plus vite afin que l'ancien CMJ qui a travaillé sur son évolution puisse en profiter.

Philippe LEFRANC précise qu'un avancement rapide de ce dossier valoriserait le travail effectué par l'ancien CMJ.

Monsieur le Maire signale que compte tenu de la météo actuelle, le poteau TrailFit ne sera pas installé avant le printemps.

Monsieur le Maire informe que la station mobilité devrait prochainement être installée. Un véhicule 7 places et trois vélos seront mise à la disposition des associations et de la population.

Muriel LEFEBVRE demande la réalisation des derniers travaux d'accessibilité PMR de la salle Josse Heumez et de la mairie.

Olivier HENDRICK souhaite connaître la date retenue pour le nettoyage de printemps car l'édition 2020 n'a pas pu être réalisée et un passage cette année est plus que nécessaire. Cela devrait se réaliser fin mars début avril.

Olivier CUVILLIEZ souligne que les extincteurs du village sont désormais bien visibles avec la mise en place des nouveaux coffrets, un plan de localisation devrait maintenant être communiqué. Monsieur le Maire précise que la localisation et la protection des extincteurs du village ont été revus. Une communication est prévue dans le prochain Ptit Wayranais.

La séance est close à 21h40.

POUR EXTRAIT CONFORME En mairie, le 23 février 2021 Le Maire, DELANNOY Julien



